



COMMISSION
TERRIERS,
TECKELS
ET CHIENS
DE ROUGE

EN 22.04-h-V2

COMMISSION TERRIERS, TECKELS ET CHIENS DE ROUGE

LICENCE PROPRIÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2018

La licence est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Ce formulaire doit être rempli en lettres capitales et adressé à :

Société Centrale Canine - Service Licences - 155 Avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex

Les champs précédés d'un * sont **obligatoires**

Veillez vous assurer que chaque chien est titulaire d'un carnet de travail CHASSE ou TECKEL (obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2017)

Cochez la case correspondant à votre demande (en cas de renouvellement ou duplicata, indiquez votre n° de licence)

* DEMANDE DE LICENCE RENOUELEMENT DUPLICATA AJOUT CHIEN LICENCE N° :

* CIVILITÉ M. Mme * Nom : _____ * PRÉNOM : _____

ADRESSE NUMÉRO : _____ VOIRIE : _____

VOIRIE (SUITE) : _____ LIEU-DIT : _____

* CODE POSTAL : _____ * VILLE : _____

PAYS _____ TÉLÉPHONE : _____ MOBILE : _____

COURRIEL : _____

Identifiez vos chiens (1 au minimum) (en cas d'espace insuffisant, veuillez joindre votre liste sur papier libre)

Nom du chien	Race	Identification/FAPAC	Né le			Sexe

* Je déclare ne pas avoir subi de condamnation pour sévices sur animaux

* J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve la charte du licencié

* Date de la demande : _____

* Signature : _____

TARIF POUR L'ANNÉE 2018 :

Demande / Renouvellement : 5 € (Tarif forfaitaire)

Duplicata : 15 € par carte

Ajouter 1 chien en cours d'année : 5 €